

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 8 octobre 2003, dans le rapport M-298 A)

MOTION

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer, en complément à la proposition PR-240, l'aménagement de points centralisés permettant la récupération la plus complète des déchets;
- de veiller à ce que cet aménagement et ces équipements correspondent à un concept identifiable de la Ville de Genève.